

Commission de la recherche  
Séance du 10 septembre 2018

Délibération n°3  
Portant approbation des modifications du règlement intérieur du laboratoire EMA  
(École Mutations Apprentissages)

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-6-1,  
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant qu'il était nécessaire d'actualiser le règlement intérieur, notamment dans le cadre des évolutions du laboratoire EMA avec le départ des membres du laboratoire BONHEURS,

Considérant que le règlement intérieur a été validé par le conseil de laboratoire le 28 juin 2018,

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche :

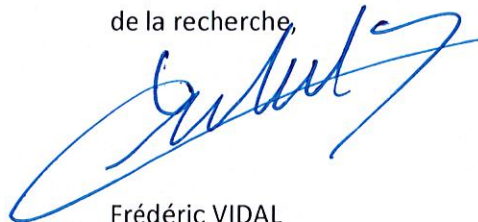
**Vote**

Nombre de membres en exercice : 36	Pour : 26
Nombre de membres présents : 17	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 9	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 10	Non-participation : 0

**Article 1er** : approuve le règlement intérieur du laboratoire EMA tel qu'annexé à la présente délibération.

**Article dernier** : La présente délibération sera transmise au Recteur de l'académie de Versailles et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de la commission  
de la recherche,



Frédéric VIDAL

Transmis au rectorat le :

Publié le :